

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 24 FÉVRIER 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17.07.2020, donnant délégation de pouvoir à Mr le Président,
- Vu les articles L2122-1 et R2122-3 du Code de la Commande Publique.
- Considérant qu'il s'agit de l'entretien de la tonne à lisier de la station d'épuration de Gap avant le démarrage mi-mars de la campagne d'épandage,
- Considérant qu'il est indispensable de remettre en état l'essieu suiveur directionnel, le réglage du freinage et de la pompe hydraulique,
- Considérant que la pompe est d'origine (2003), les trois années consécutives d'arrêt ont eu un impact sur le matériel. L'emprise foncière de la plateforme de compostage étant passée de 14100 m² à 7500 m², elle se trouve donc aujourd'hui à saturation,
- Considérant que le plan prévisionnel d'épandage prévoit une forte demande en boues liquides et un volume d'épandage de compost beaucoup plus modeste. Le recours à une location représente environ 7600 €HT pour une période de mi-mars à fin juin.
- Considérant les délais d'approvisionnement en pièces détachées, les délais d'intervention et l'urgence de remise en état de l'équipement dans le but d'assurer la campagne de printemps d'épandage des boues de la communauté d'agglomération prévue le 15 mars.
- la réparation de la tonne à lisier par la société NOVA MOTOCULTURE MÉRIDIONALE, 05000 GAP permet une homogénéisation du matériel.

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la réparation de la tonne à lisier de la station d'épuration de Gap avec la société NOVA MOTOCULTURE MÉRIDIONALE, 05000 GAP.

Article 2 :

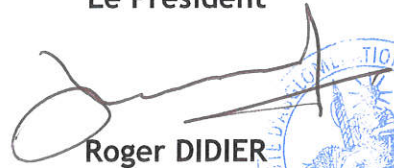
Le présent marché est conclu pour un prix de 4483.11€ HT / 5379.73 € TTC. Le délai de réparation est de 3 semaines à réception de la commande. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2022, en fonctionnement, chapitre 011.


Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 24 février 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 20 MARS 2023
Publié ou notifié le : 20 MARS 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_03_13**
Objet : **Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la réparation de la tonne à lisier de la station d'épuration de Gap avec la société NOVA MOTOCULTURE MERIDIONALE, 05000 GAP.**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-20 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20230320-D2023_03_13-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230320-D2023_03_13-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3238.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230320-D2023_03_13-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mars 2023 à 08h48min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mars 2023 à 08h48min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mars 2023 à 08h48min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mars 2023 à 08h48min50s	Reçu par le MI le 2023-03-20

